

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, session 2022, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG.

Le président de l'Université de Bourgogne - Dijon,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de BESANCON, DIJON, NANCY-METZ, REIMS et STRASBOURG, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article unique : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle B (Sciences chimiques et Sciences des matériaux), emploi-type Technicien-ne en chimie et sciences physiques, au titre de l'année 2022, dans les académies de DIJON, NANCY-METZ et STRASBOURG :

Monsieur LARTIA Rémy, ingénieur de recherche de 1ère classe, président, Université Grenoble Alpes, Grenoble.

Madame MAMECHE Faiza, technicienne de recherche et de formation de classe normale, experte, Université de Paris, Paris.

Madame ADACH Sandrine, ingénieure d'études de classe normale, Université de Lorraine, Vandoeuvre-les-Nancy.

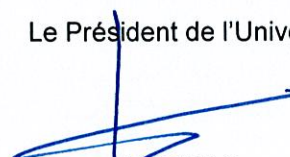
Monsieur DUBAJ Denis, professeur agrégé hors classe, Rectorat de l'académie de Strasbourg, Mulhouse.

Monsieur ROMIEU Anthony, professeur des universités de 2ème classe, Université de Bourgogne, Dijon.

Madame PENOUILH-SUZETTE Marie-José, ingénieure d'études hors classe, suppléante, Université de Bourgogne, Dijon.

Fait à Dijon, le 17/05/2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS